

# PLAN PAYSAGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE LA SAÔNE VOSGIENNE (88)

# # 2

ANNEXE

CARTE DES ORIENTATIONS TERRITORIALES STRATÉGIQUES  
CARNET DE DÉTAILS



## LÉGENDE

### AXE 1 Pour préserver et développer des espaces agricoles et forestiers participant positivement au cadre de vie

#### 1.1 Préserver la diversité et la qualité des paysages agricoles

-  paysages agricoles ouverts à préserver participant à la qualité des silhouettes de bourgs
-  structures agropaysagères remarquables à maintenir et développer dans le paysage agricole (*réseaux de haies, bosquets, arbres isolés*)
-  secteurs identifiés comme remarquables de par la qualité des structures agropaysagères des sites et des nombreux enjeux qu'ils concentrent (*Le poirier Saint-Michel - Les Vignottes à Monthureux-sur-Saône et le Vignoble du Charmont à Lironcourt*)
-  arbres isolés remarquables dans le paysage à protéger (en lien avec la présence de calvaires)

#### 1.2 Préserver la diversité et la qualité des paysages forestiers

-  massifs forestiers remarquables à valoriser, supports d'attractivité (*notamment dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional*)
-  espaces forestiers d'intérêt biologique ou écologique à préserver (*secteur-cible notamment : ZNIEFF Forêt de Darney à Saint-Julien*)
-  paysages fermés de fonds de vallées enrésinés à reconquérir (*vallée de l'Ourche, vallée du Gras*)
-  lisières forestières remarquables à maintenir et à entretenir (*secteurs-cibles : Vallée de l'Ourche, clairières de Claudon, le long des RD*)

### AXE 2 Pour révéler l'identité du territoire liée à l'eau

#### 2.1 Adopter une gestion hydraulique durable et raisonnée à l'échelle des bassins versants

-  prairies naturelles de la Vallée de la Saône à préserver et à entretenir
-  système hydraulique de la Vallée de l'Ourche à mettre en valeur
-  évolutions paysagères importantes à maîtriser au sein du périmètre de protection des sources d'eau de Vittel-Contrexéville (en concertation avec le projet d'Agrivair)
-  problèmes d'érosion (rapport plateau/pied de côte) à maîtriser

#### 2.2 Valoriser le patrimoine paysager lié à l'eau sur le territoire

-  mixité d'étangs présentant des enjeux majeurs et nécessitant une attention en termes de gestion hydraulique et paysagère
-  méandres naturels de la Saône présentant une qualité paysagère à protéger
-  sources et résurgences remarquables à identifier et à valoriser
-  liaisons «cours d'eau/centres-bourgs» à mettre en valeur et/ou à aménager

### AXE 3 Pour la découverte des paysages et le développement local

#### 3.1 Développer une offre de tourisme durable identitaire des paysages du territoire\*

Conforter et promouvoir les productions locales en préservant la qualité des paysages

-  productions agricoles locales et identitaires du territoire présentant un intérêt paysager à valoriser
-  filières et productions locales de bois et grès à valoriser (repérage non exhaustif)

## Mettre en scène et valoriser l'identité des paysages et des villages

-  ensembles patrimoniaux et paysagers remarquables d'attrait touristique à valoriser
-  affleurements gréseux existants présentant une qualité paysagère à préserver et mettre en valeur
-  points de vues sur les silhouettes de bourgs à considérer dans les projets d'aménagement urbain et/ou de reconquête paysagère

### 3.2 Développer des itinéraires de déplacements attractifs et diversifiés

-  routes en balcons offrant des panoramas dégagés à préserver et à mettre en valeur
-  points de vue sur les paysages et leurs abords à valoriser et requalifier
-  itinéraires de déplacement doux existants remarquables à mettre en valeur et/ou à prolonger

## AXE 4 Pour un urbanisme de qualité, reflet de l'identité architecturale du Pays de la Saône Vosgienne

### 4.1 Optimiser l'armature urbaine existante

-  pôle urbain principal / secondaire du territoire
-  renouvellement urbain à favoriser et centralité de bourg à valoriser
-  étalement urbain présentant des paysages à reconquérir / arrêter le mitage

### 4.2 Valoriser l'inscription des villages et leurs abords dans leur site

-  ceintures vertes à maintenir et mettre en valeur : lien «bourg-grand paysage» à préserver (continuité des chemins, vues vers le paysage, fossés enherbés, etc.)
-  vergers remarquables d'intérêt paysager en périphérie des bourgs à valoriser et à gérer durablement
-  silhouettes de bourgs identitaires du territoire à préserver
-  silhouettes de bourgs à reconquérir
-  entrées de bourgs à requalifier
-  bâtiments agricoles, scieries, autres bâtiments d'exploitation et leurs abords à valoriser

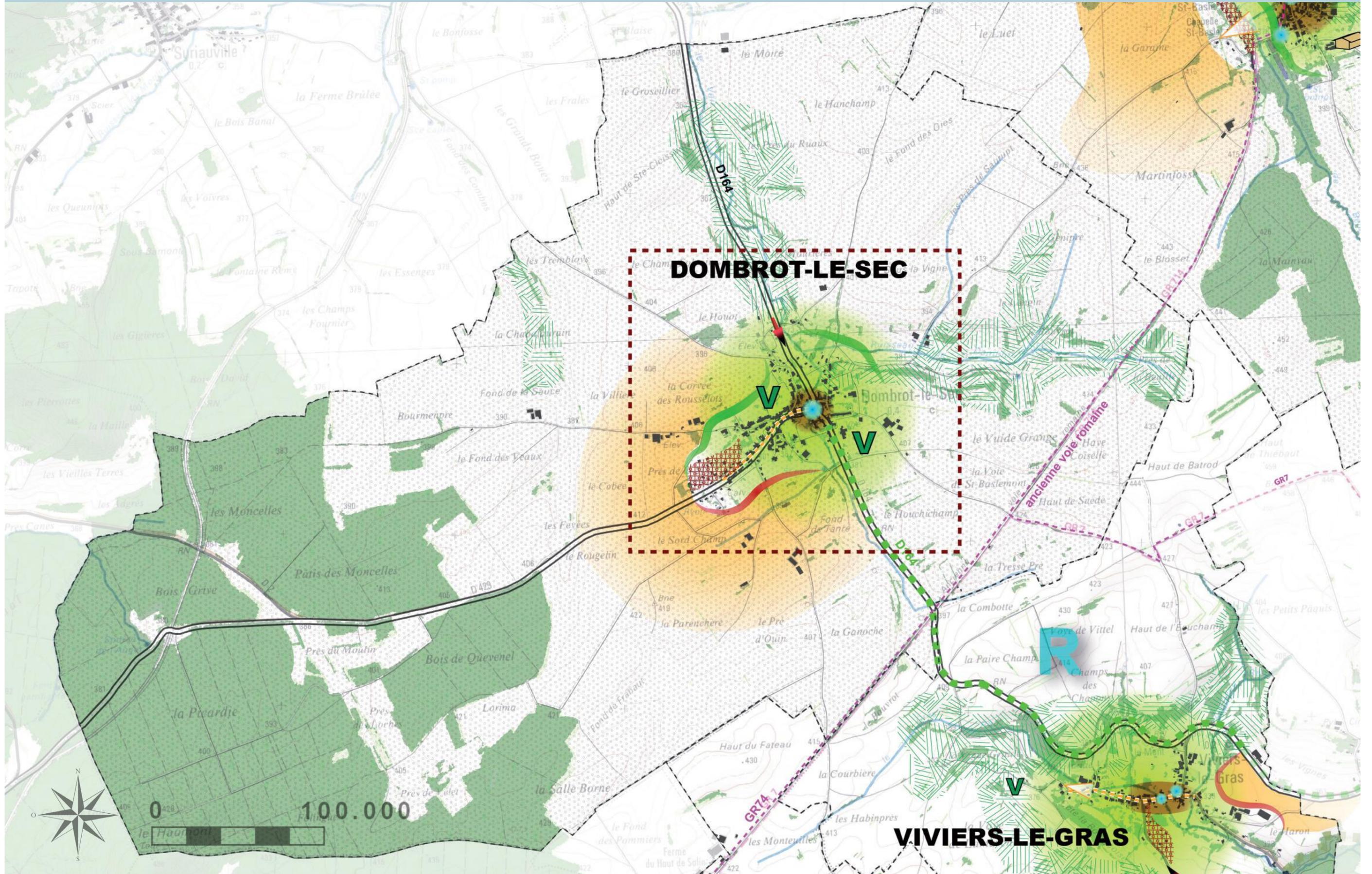
### 4.3 Créer des espaces publics agréables à vivre respectant l'identité et le caractère rural des bourgs

-  espaces publics remarquables (usoirs, places, rues) à préserver, parfois à requalifier et à remettre en scène
-  vues remarquables sur le paysage depuis les espaces publics des centres bourgs à préserver et à mettre en scène
-  patrimoine architectural lié à l'eau à réhabiliter et à valoriser (*secteur-cible notamment : Vallée de l'Ourche*)

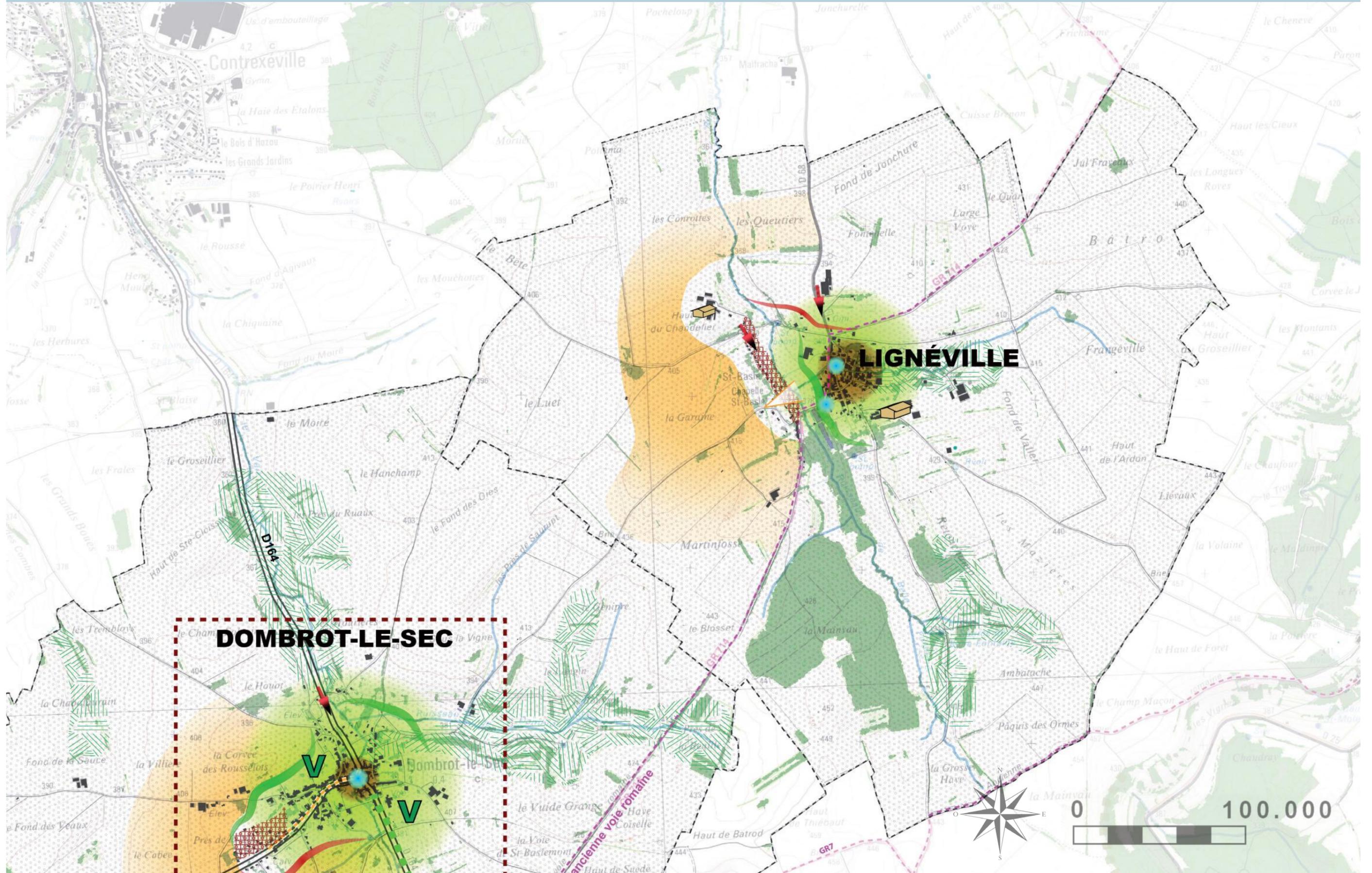
### 4.4 Mettre en valeur le patrimoine architectural des villages\*

\* éléments non cartographiables

# DOMBROT-LE-SEC

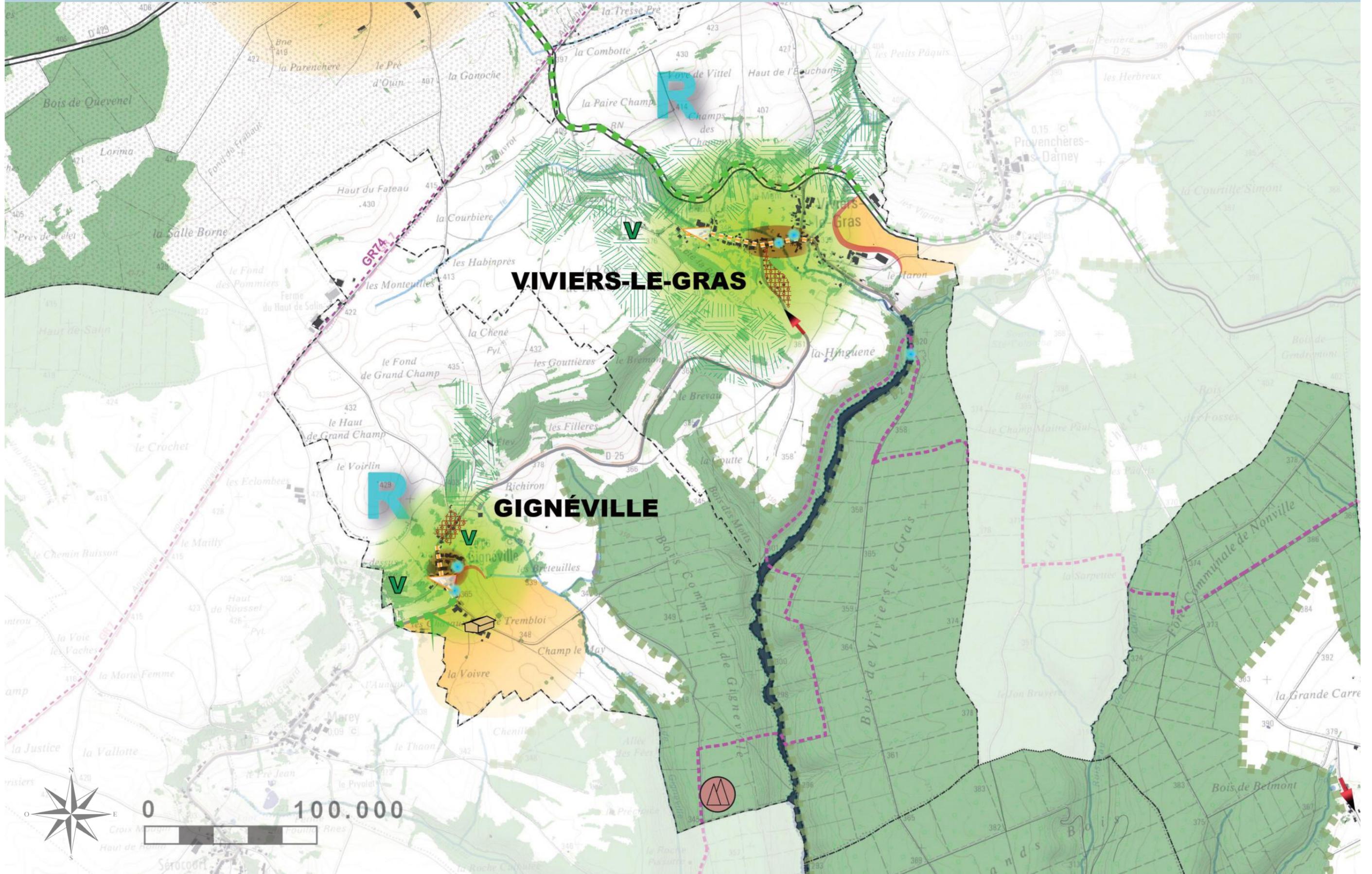


# LIGNÉVILLE

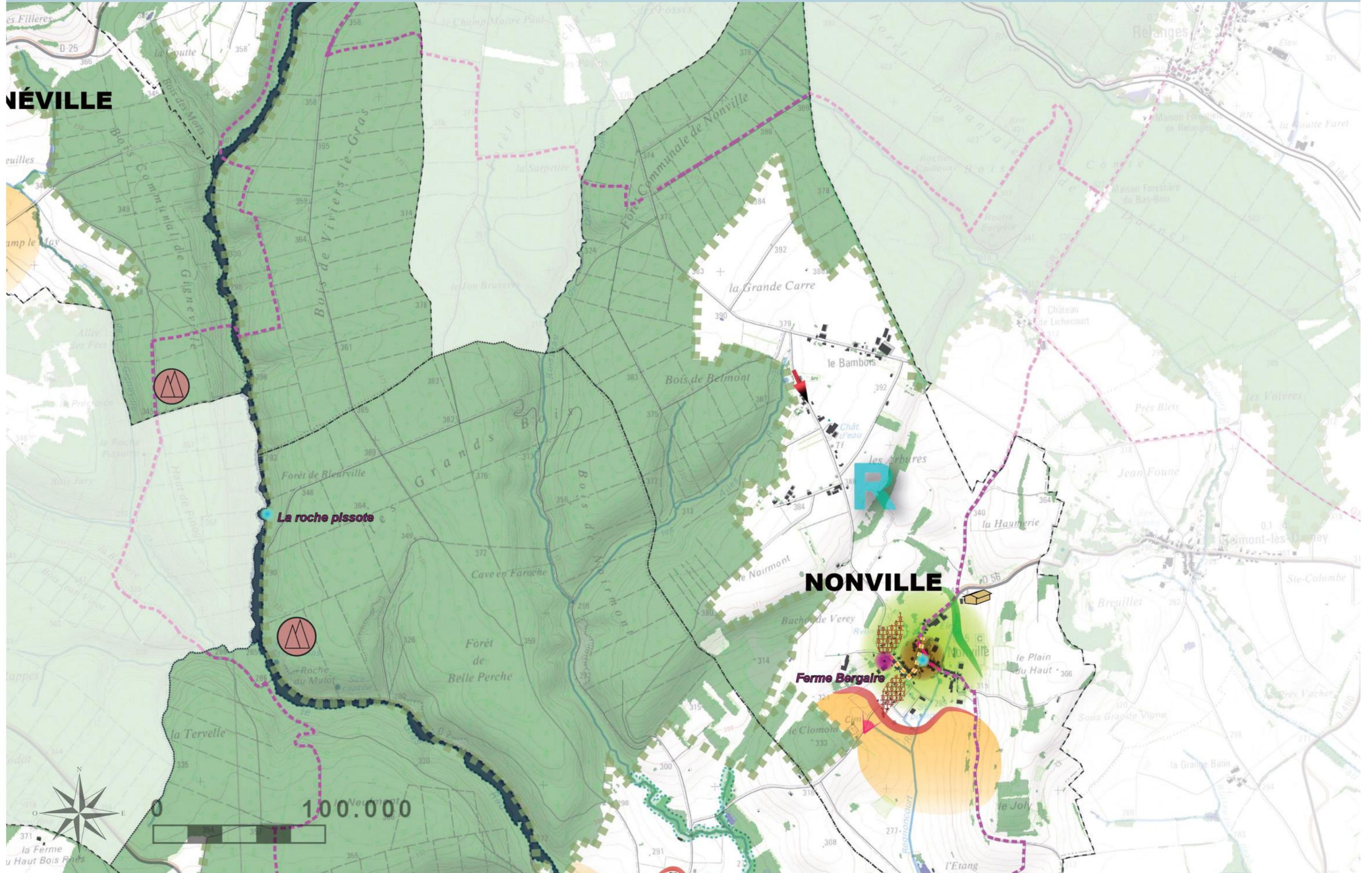




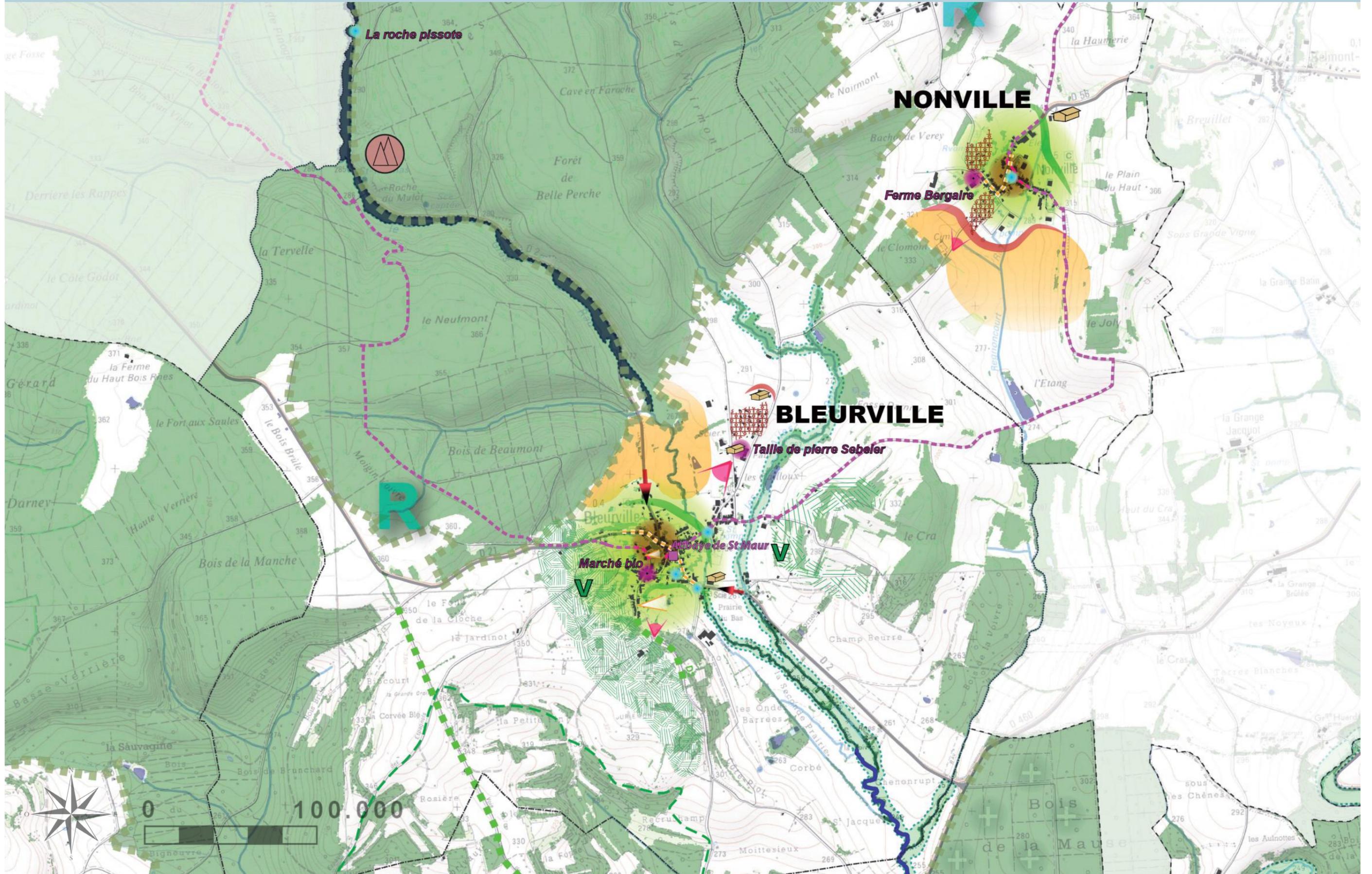
# GIGNÉVILLE



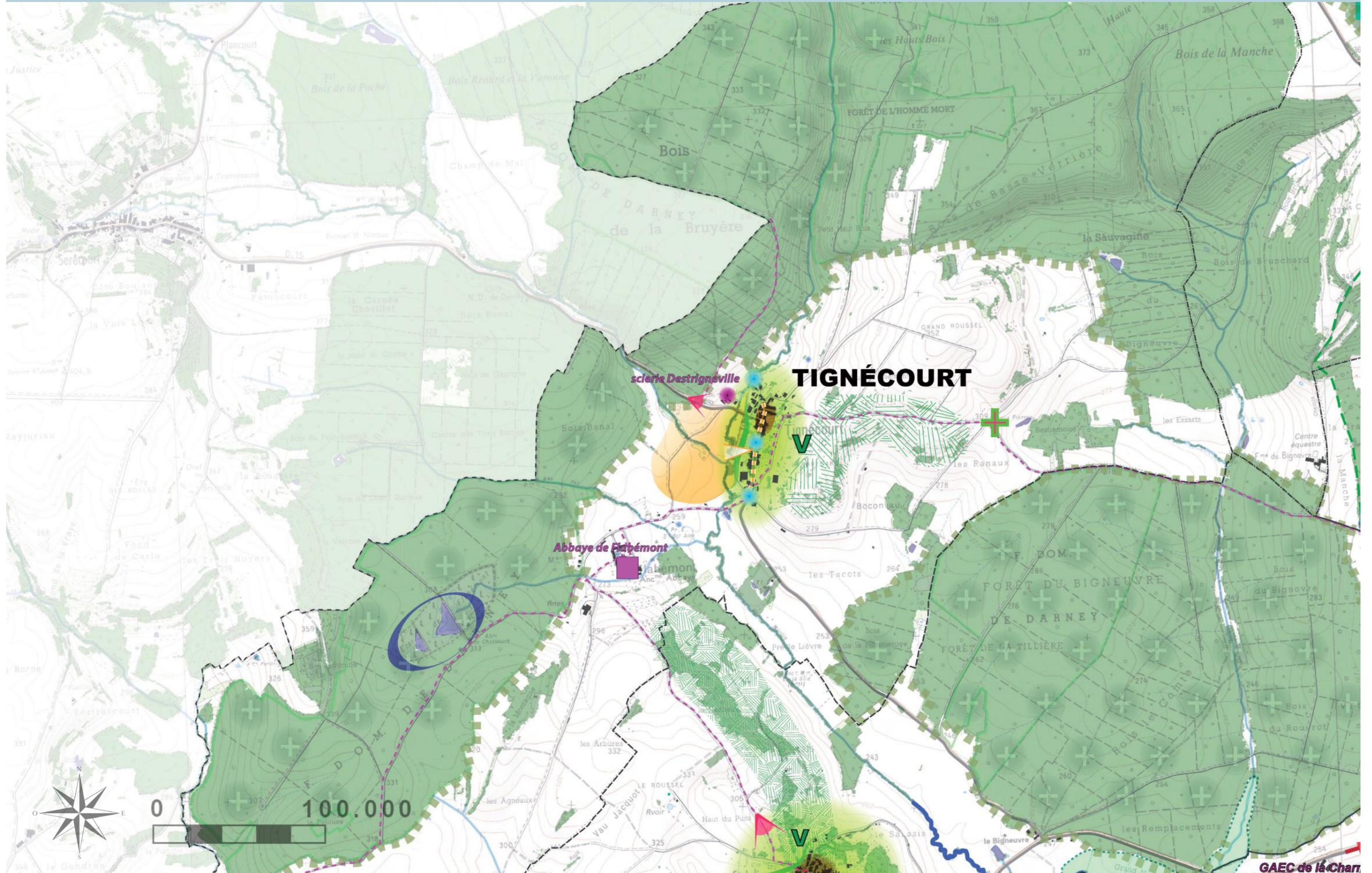
# NONVILLE



# BLEURVILLE

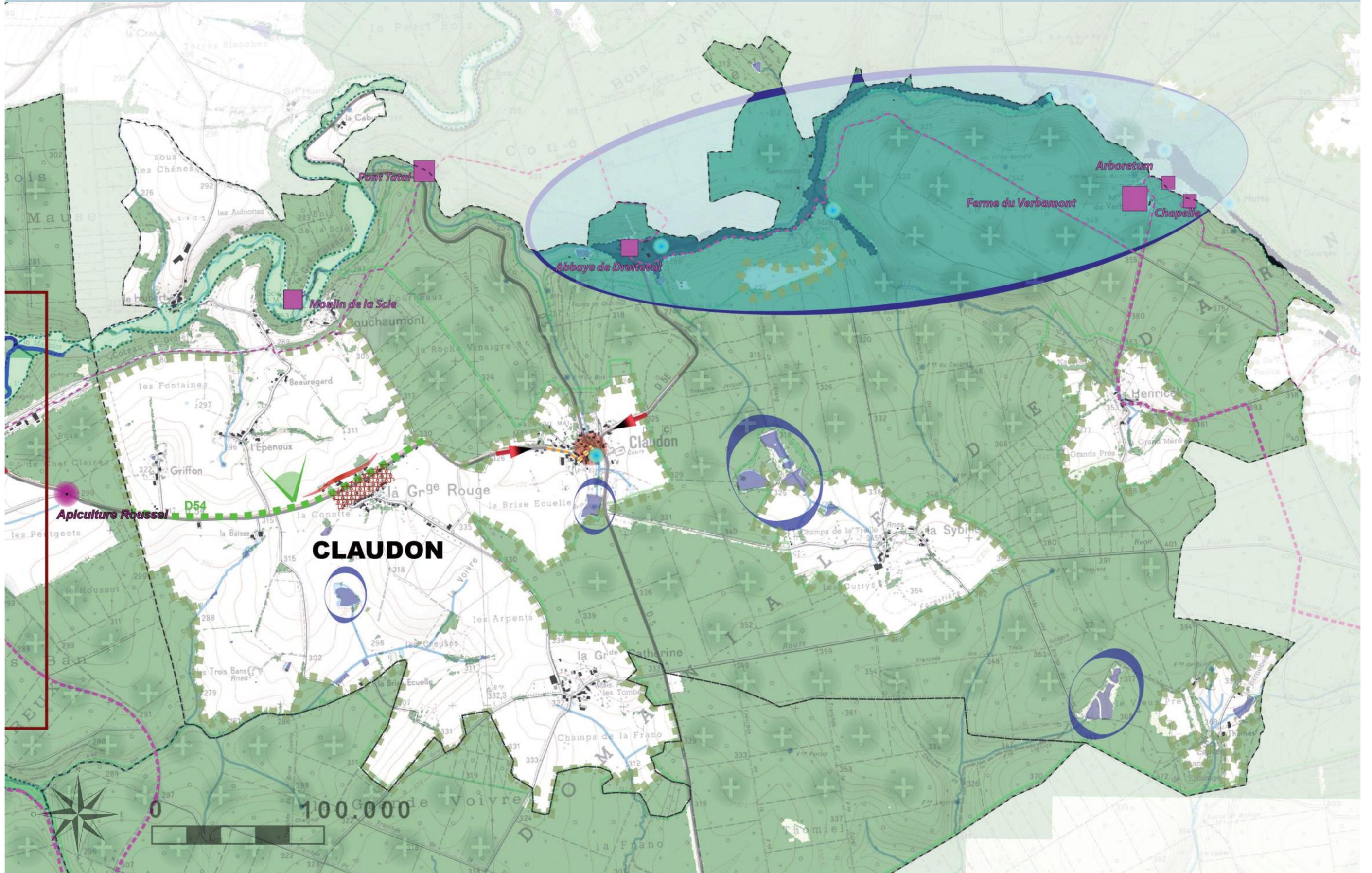


# TIGNÉCOURT



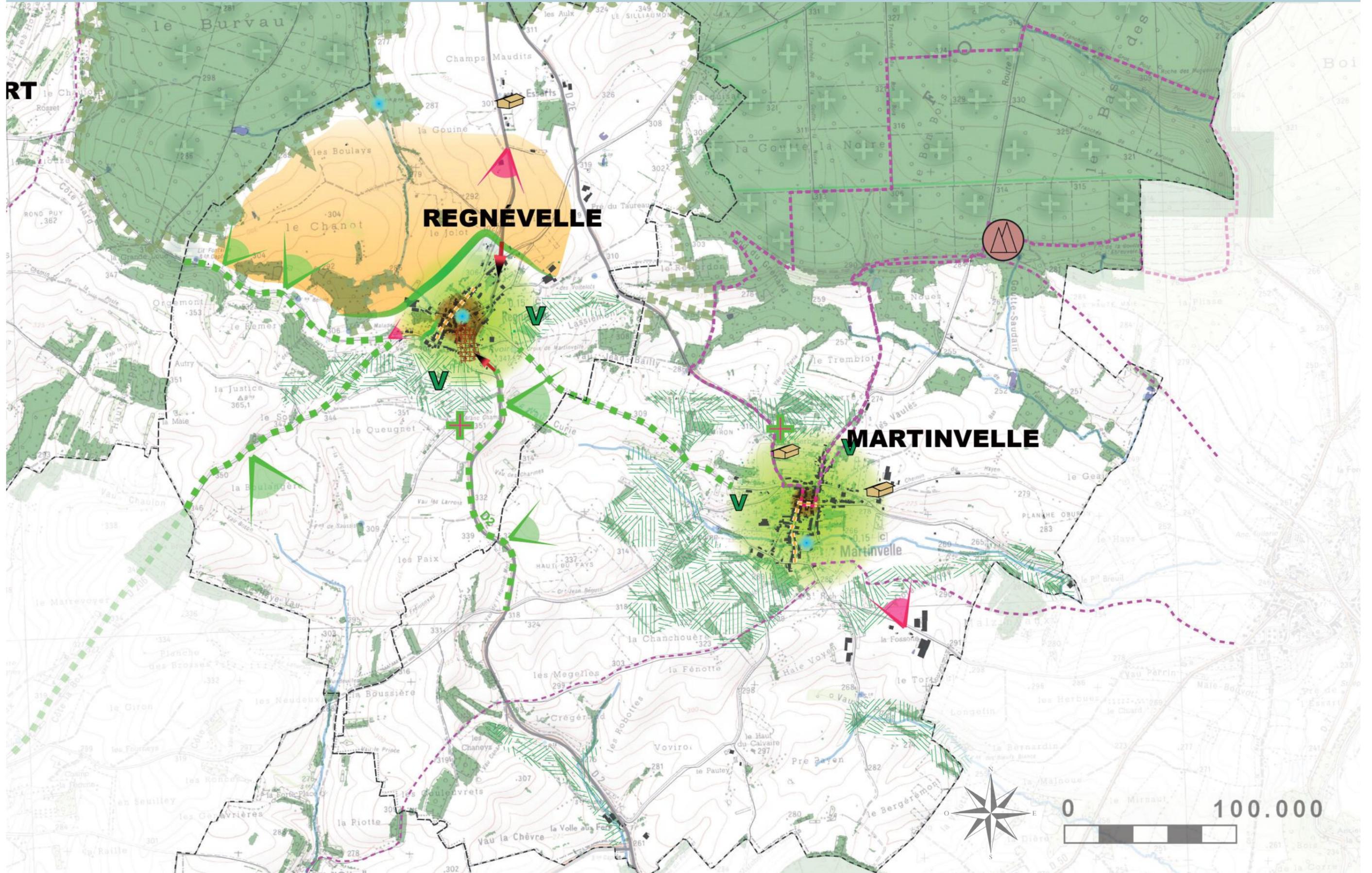


# CLAUDON

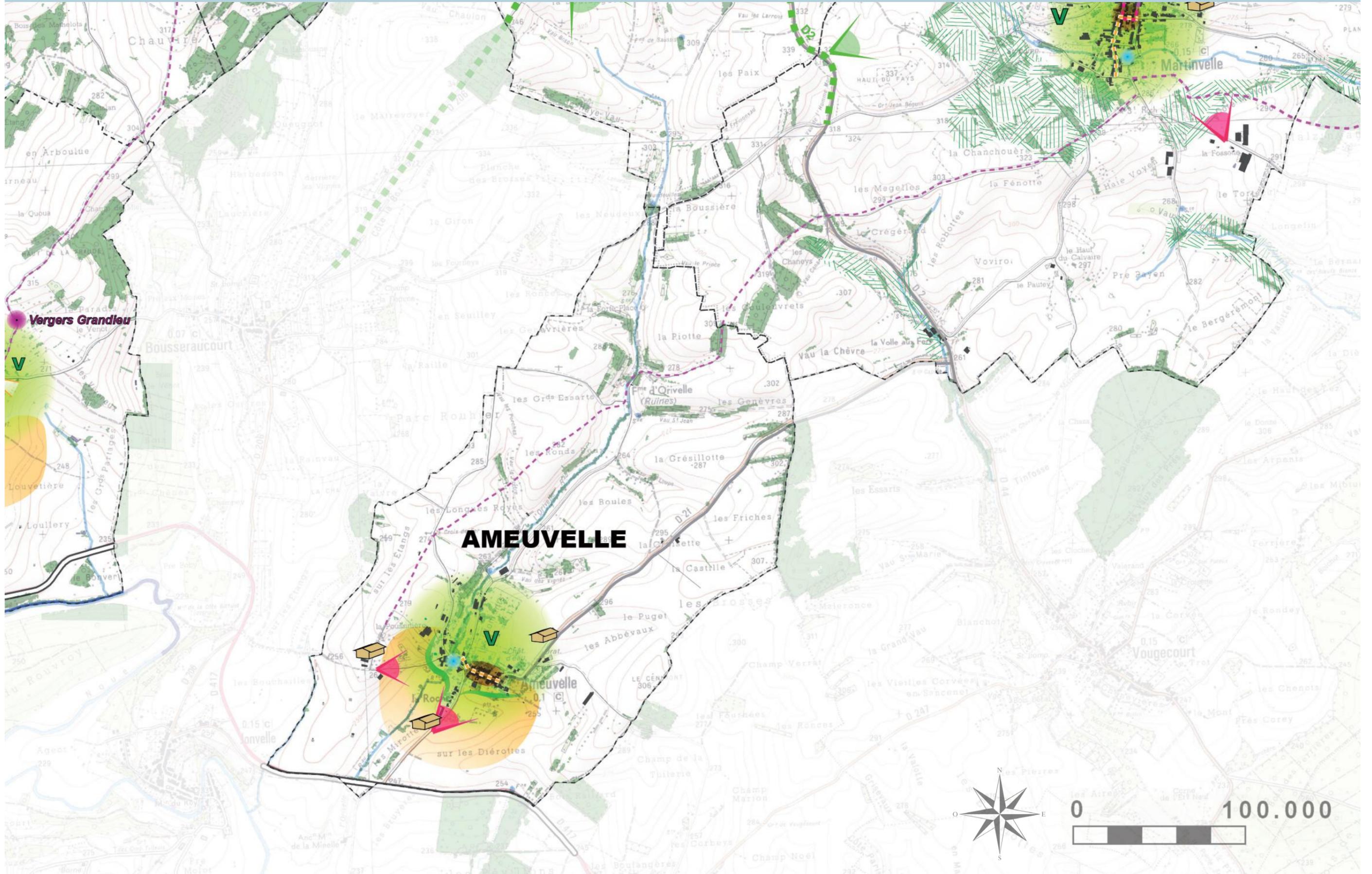




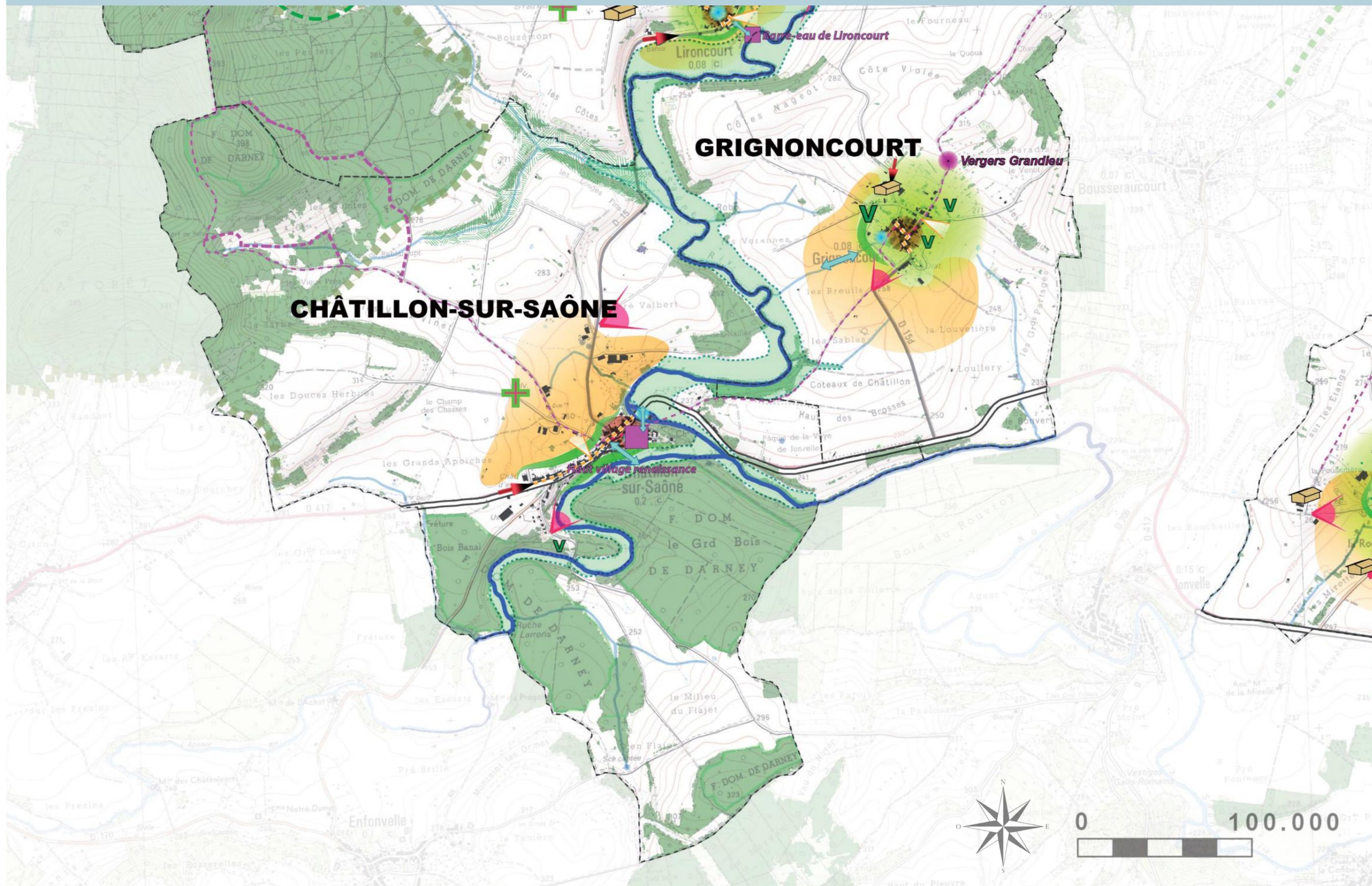
# MARTINVELLE



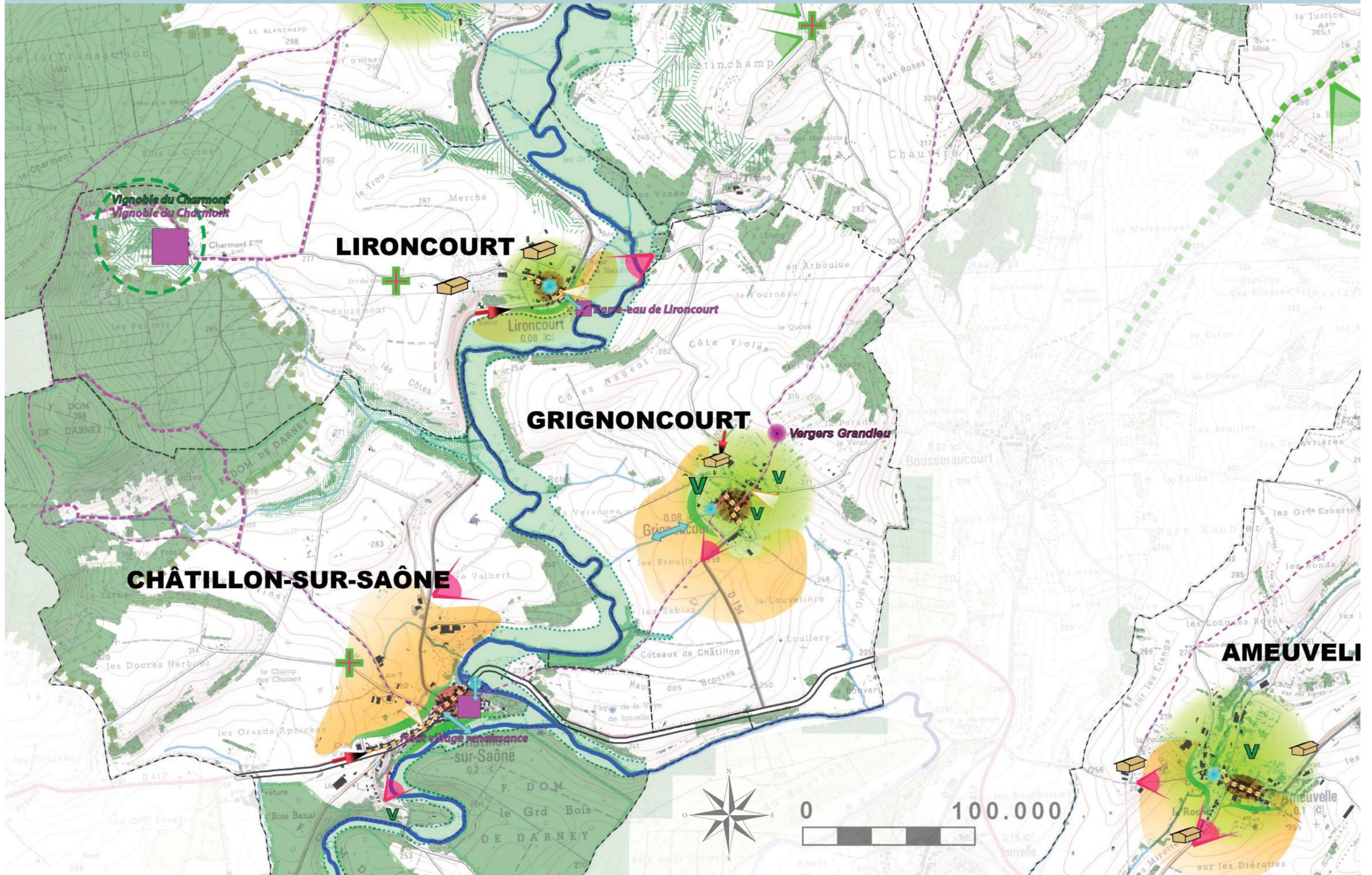
# AMEUVELLE



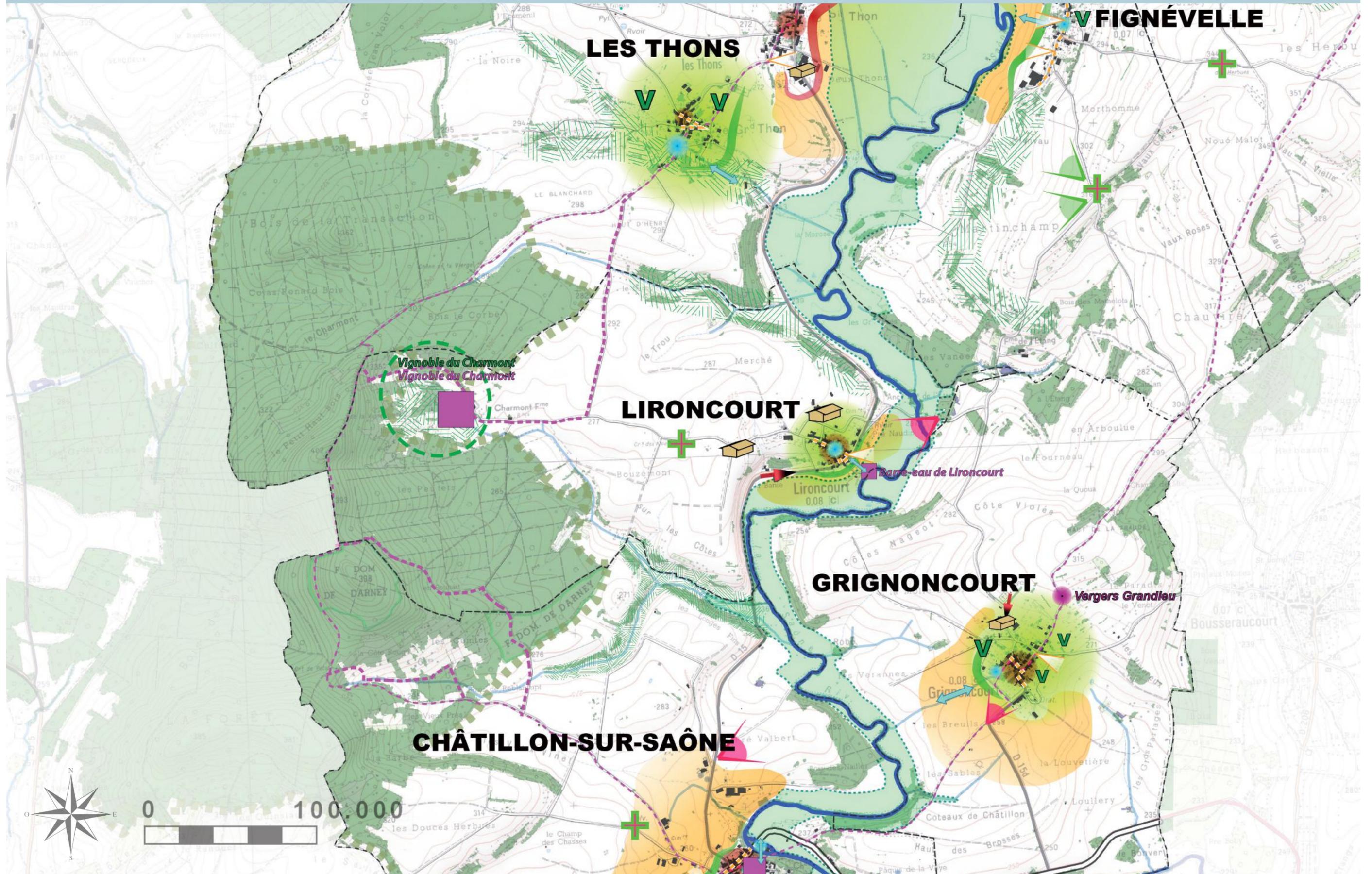
# CHÂTILLON-SUR-SAÔNE



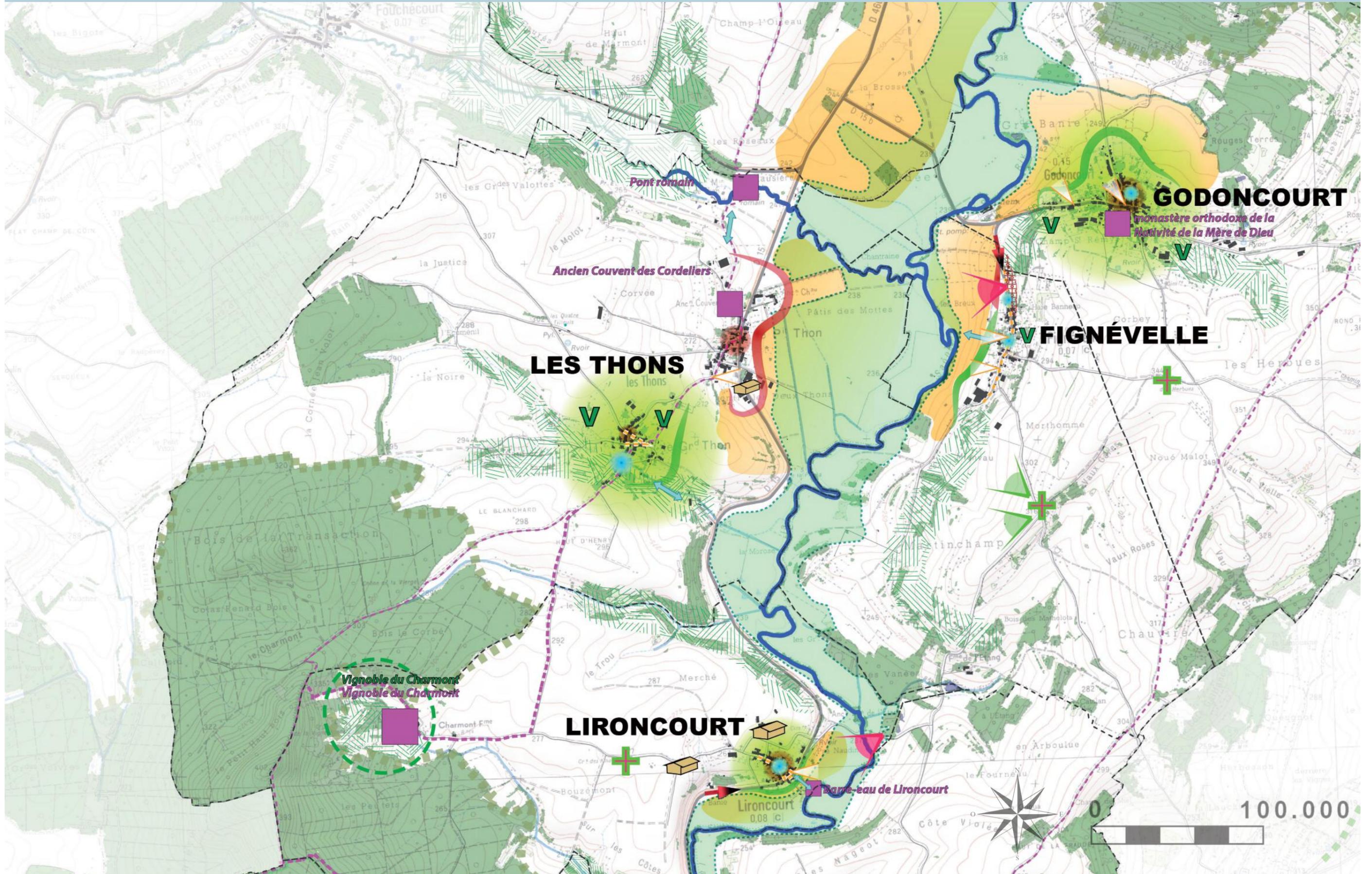
# GRIGNONCOURT



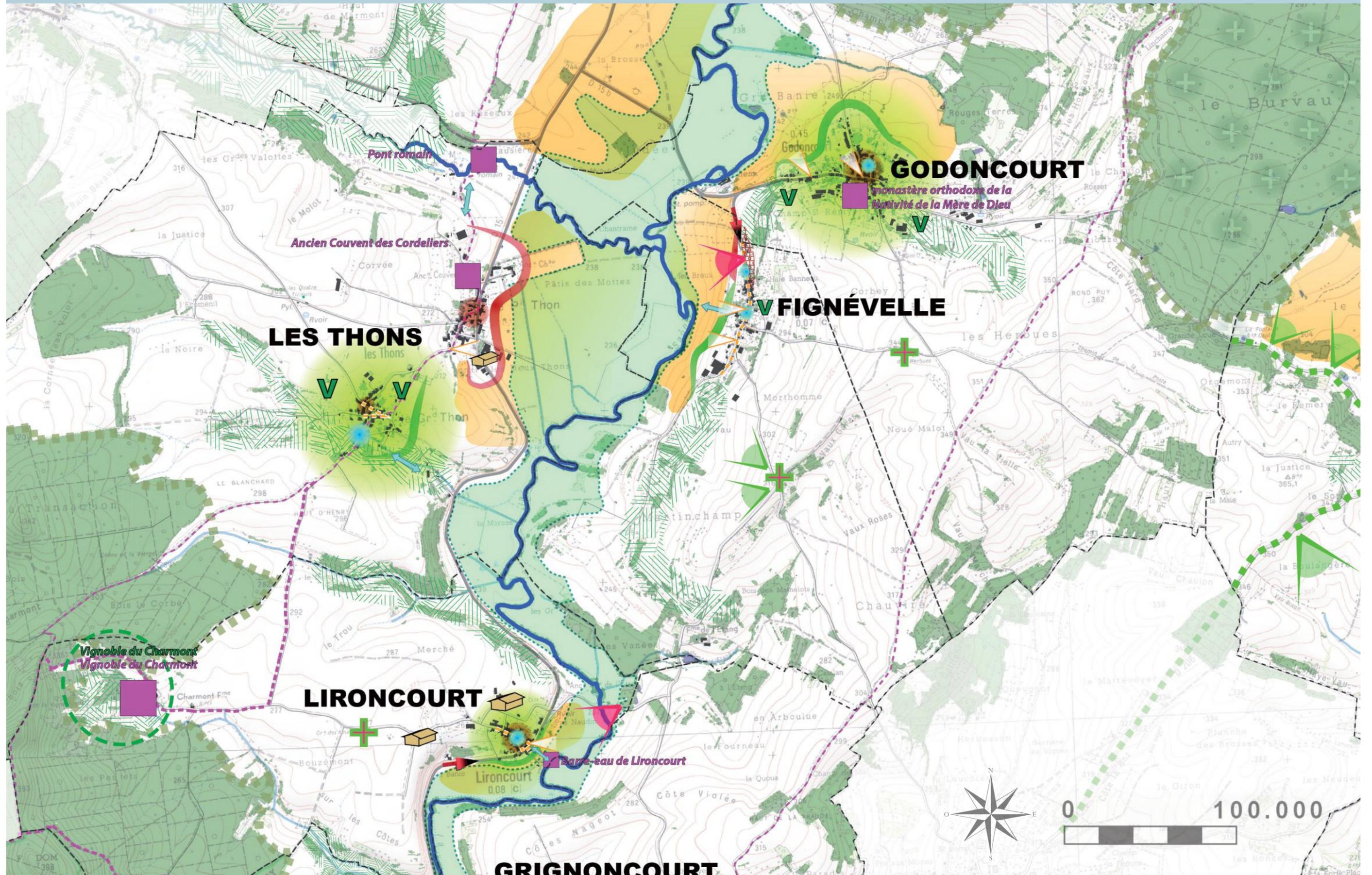
# LIRONCOURT



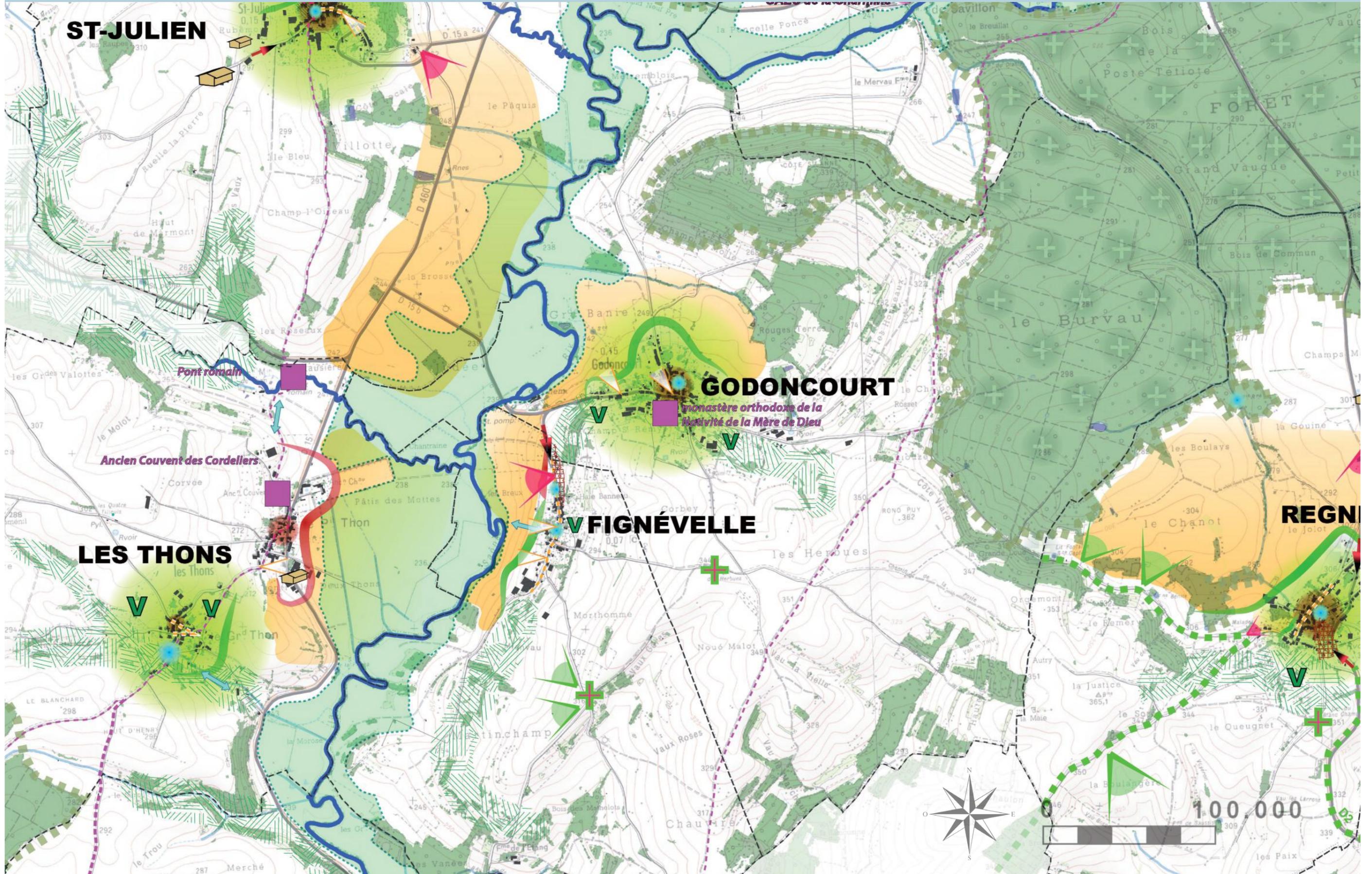
# LES THONS



# FIGNÉVELLE



# GODONCOURT



# SAINT-JULIEN

